

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable  
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, tenue le 20 avril 2020, à 19 h 00, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

**À noter qu'en raison de la COVID-19, tous ont assisté à la séance par vidéoconférence.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**20-04-094**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit se prononcer sur une affaire urgente, que les conseillers et conseillères ont été avisé(e)s par téléphone, ceux-ci proposent de renoncer à l'avis de convocation officiel ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RENONCER à l'avis de convocation officielle pour cette séance.

Adoptée

20-04-095

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 20 AVRIL – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE  
1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. POMPE DOSEUSE – RÉSERVOIR
4. OFFRE DE SERVICE DE STANTEC – TRAVAUX CORRECTIFS À LA STATION DES RÉSERVOIRS
5. OFFRE DE SERVICE DE STANTEC – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE
6. CARACTÉRISATION DE L'EAU POTABLE
7. ARPENTAGE DE LA RUE SIMARD
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de ROXANE LALIBERTÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

20-04-096

## 3. POMPE DOSEUSE - RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se procurer une deuxième pompe doseuse à la station des réservoirs afin d'en avoir une en inventaire et pouvoir réagir plus rapidement en cas de bris ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « OZOGRAM » au montant de 1 940.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'achat d'une deuxième pompe doseuse pour la station des réservoirs au montant de 1 940.00 \$ plus taxes si applicables auprès de l'entreprise « OZOGRAM ».

Adoptée.

20-04-097

**4. OFFRE DE STANTEC – TRAVAUX CORRECTIFS À LA STATION DES RÉSERVOIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé une étude de mise aux normes de son réseau d'aqueduc en collaboration avec la firme STANTEC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller de l'avant dans la réalisation de travaux correctifs à la station des réservoirs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir l'aide de STANTEC pour la préparation des plans, devis, estimation et la surveillance partielle des travaux correctifs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme pour la proposition de services professionnels au montant de 19 995.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de STANTEC pour la préparation des plans, devis, estimation et la surveillance partielle des travaux correctifs au montant de 19 995.00 \$ plus taxes si applicables ;

ET DE NOMMER Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, comme représentante pour agir pour et au nom de la Municipalité dans ce dossier.

Adoptée.

20-04-098

**5. OFFRE DE STANTEC – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé une étude de mise aux normes de son réseau d'aqueduc en collaboration avec la firme STANTEC ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller de l'avant dans la réalisation de la mise aux normes de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir l'aide de STANTEC pour la préparation des plans, devis, estimation et la surveillance partielle des travaux pour la mise en place d'un système de traitement au site des puits ainsi que la coordination de la recherche en eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de la firme pour la proposition de services professionnels au montant de 20 995.00 \$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Maxime Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de STANTEC pour la préparation des plans, devis, estimation et la surveillance partielle pour la mise en place d'un système de traitement au site des puits ainsi que la coordination de la recherche en eau au montant de 20 995.00 \$ plus taxes si applicables ;

ET DE NOMMER Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim, comme représentante pour agir pour et au nom de la Municipalité dans ce dossier.

Adoptée.

**20-04-099**

**6. CARACTÉRISATION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des démarches de mise aux normes de l'eau potable, la Municipalité doit procéder à une caractérisation de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de service professionnel avec la Ville de Plessisville, les techniciens peuvent effectuer les analyses ;

CONSIDÉRANT QUE des échantillonnages supplémentaires devront être réalisés avec Environex pour pouvoir procéder à la caractérisation de l'eau potable ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à faire les démarches nécessaires auprès d'Environex pour la caractérisation de l'eau potable.

Adoptée.

**20-04-100**

**7. ARPENTAGE DE LA RUE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette de faire un sentier piétonnier et cyclable dans la rue Simard ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire arpenter la rue pour connaître l'emplacement exact des bornes de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « Lemieux Marcoux Arpenteurs-Géomètres

inc. » au montant de 1 100.00 \$ plus taxes pour la réalisation de ces travaux ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entreprise « Lemieux Marcoux Arpenteurs-Géomètres inc. » au montant de 1 100.00 \$ plus taxes pour les travaux d'arpentage de la rue Simard.

Adoptée.

**20-04-101**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

QUE la séance soit levée à 19 h 45.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Joannie Lamothe, secrétaire-trésorière